

Date de dépôt : 5 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Sandro Pistis : Pont du Mont-Blanc et kebab : une provocation inutile!

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Des drapeaux de très mauvais goût ont été placés sur le pont du Mont-Blanc, où nous avons en général la promotion de la Croix-Rouge et d'illustres institutions. Qu'est-ce que les passants ont pu lire? Une publicité pour du Kebab avec un dessin maladroit en noir-blanc.

A quand une pub pour une marque de lessive ou de dentifrice à cet emplacement qui est un peu la carte de visite de Genève? Plusieurs passants se sont dits scandalisés par une telle campagne de communication, qui n'a ni queue ni tête et semble particulièrement absurde.

J'ai appris que toute publicité est interdite sur le pont du Mont-Blanc. Des journaux ont rapporté que la Ville de Genève aurait organisé un concours «artistique» dont le premier prix aurait été ces drapeaux lamentables.

Les effets de ce concours farfelu dépassent largement la seule Ville de Genève puisque c'est l'image de notre République et canton qui est en cause. Cette action crée une confusion entre une démarche «artistique» et une publicité commerciale. Va-t-on ouvrir le pont du Mont-Blanc aux pizzerias, hamburgers, restaurants asiatiques, brasseries ou autres établissements publics?

Nous ne sommes plus dans le domaine de l'art, qui a été transgressé. Il y a dorénavant une question d'équité entre les divers établissements publics genevois, qui dépasse maintenant les compétences de la Ville de Genève et du jury qui n'a pas fait preuve de déontologie en confondant publicité et art.

L'image de Genève est assurément de la compétence cantonale. Dans un lieu où habituellement sont défendues les victimes de guerres, on ne peut tolérer une publicité pour de la viande hachée, une proximité qui est du plus mauvais goût, chacun en conviendra.

Ma question est la suivante :

La mise en place de drapeaux d'un goût douteux avec l'inscription «Döner Kebab» sur le pont du Mont-Blanc est une dégradation objective de l'image de Genève ainsi que la présence d'insignes publicitaires dans un lieu réservé à de grandes causes humanitaires. Le Conseil d'Etat accepte-t-il une dégradation de l'image de Genève et prévoit-il de protester auprès des organisateurs d'un concours prétendument artistique?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En application de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05) et de la loi sur les routes (LRoutes – L 1 10), le domaine public est divisé en domaine public cantonal et communal, chacune de ces autorités disposant de la compétence de son utilisation.

En application de l'article 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05), l'autonomie communale s'exerce dans les limites de l'ordre juridique et plus particulièrement des compétences cantonales et fédérales, ainsi que du pouvoir de surveillance auquel la commune est soumise.

Dès lors, le pont du Mont-Blanc faisant partie du domaine public communal et étant propriété de la Ville de Genève, cette dernière est libre, dans le cadre de son autonomie, de le décorer comme elle le souhaite.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER